



N°2021.594.CP

Signée le	19/07/21
Date d'envoi en Préfecture	19/07/21
Identifiant Acte	033-223300013-20210715-298337-DE-1-1
Date de Publication au RAAD	20/07/21

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 15 juillet 2021

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, M. Alain CHARRIER, Mme Laure CURVALE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHAUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Madame Maud DUMONT, Monsieur Jean-François EGRON, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, Monsieur Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Célia MONSEIGNE, Monsieur Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, M. Jacques RAYNAUD, Madame Marie RECALDE, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT

Excusés : Madame May ANTOUN

Affaire délibérée : Autorisation de lancement de l'appel à candidature permettant la gestion conventionnelle des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

CDR : PSVS-DP2I - SAPG
Vice-présidence : Questure
Commission : N°00 - Questure
N°chrono : 35

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 15 juillet 2021

Autorisation de lancement de l'appel à candidature permettant la gestion conventionnelle des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

Mesdames, Messieurs,

La Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a instaurée deux nouvelles mesures : la Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) mise en œuvre par les Départements, et la Mesure d'accompagnement Judiciaire (MAJ), exercée par un mandataire judiciaire.

Le Département de la Gironde avait fait le choix de procéder à une mise en œuvre externalisée des MASP en ayant recours aux marchés publics. Ce marché public prend fin au 31 décembre 2021.

Le recours à la commande publique avait été retenu dans un objectif de sécurisation de cette procédure d'accompagnement. Cependant, la mise en œuvre de ce marché a permis de constater la difficile compatibilité des règles des marchés publics et la réalité des prescriptions et de la réalisation des MASP.

Aussi, en s'appuyant sur l'article L271-3 du Code de l'action sociale et des familles, qui indique que « le Département peut déléguer, par convention, la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé à une association, un organisme à but non lucratif ou à un organisme débiteur de prestations sociales », il est aujourd'hui proposé de changer de mode de gestion des MASP pour désormais avoir recours à une convention de délégation simple de mise en œuvre.

Afin de permettre le déploiement de ce nouveau mode gestion et d'assurer la continuité du suivi des MASP, il est nécessaire de procéder dès à présent à la publication d'un appel à candidature afin de retenir les candidats pour une durée de 3 ans.

A l'issue de cette consultation, les candidatures et les documents conventionnels seront soumis à la validation de la dernière commission permanente de l'année 2021 dans l'objectif d'une effectivité au 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- valider le mode de gestion conventionnel des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé,
- autoriser la publication de l'appel à candidature dès le mois de juillet 2021.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 15 juillet 2021.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde